

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

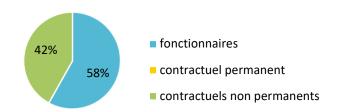


COMMUNE DE LOZANNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Rhône.

Effectifs

- 31 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 18 fonctionnaires
 - > 0 contractuel permanent
 - > 13 contractuels non permanents



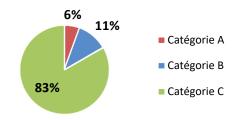
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 92 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%		17%
Technique	33%		33%
Culturelle	11%		11%
Sportive			
Médico-sociale	22%		22%
Police	6%		6%
Incendie			
Animation	11%		11%
Total	100%	0%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

	■ Hon	nmes Femmes
Fonctionnaires	33%	67%
Contractuels		
Ensemble	33%	67%

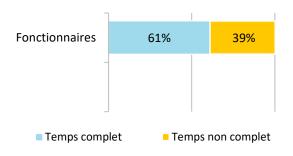
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
ATSEM	22%
Adjoints administratifs	11%
Adjoints d'animation	11%
Attachés	6%

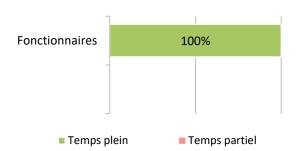
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

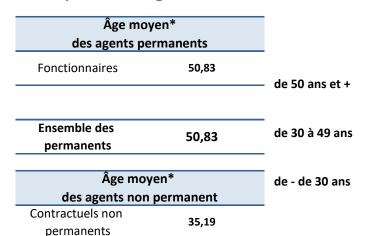


Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

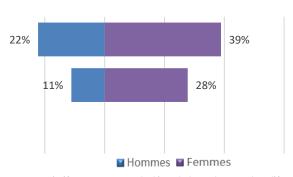
Filière Fonctionnaires
Animation 100%
Culturelle 50%
Médico-sociale 50%

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

21,23 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 15,96 fonctionnaires

> 0,00 contractuel permanent

> 5,27 contractuels non permanents

38 639 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 1,00 ETPR
Catégorie B 1,50 ETPR
Catégorie C

13,46 ETPR

– Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2023, aucune arrivée d'agent permanent et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
20 agents	18 agents

¹ cf. page 7

Variation des	s effectifs	*
entre le 1er janvier et l	e 31 décemb	re 2023
Fonctionnaires	4	-10,0%

Contractuel

Ensemble	4	-10,0%
----------	---	--------

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la re	traite	100%

Aucune arrivée d'agent permanent en 2023

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 3 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 40,72 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 325 471 €	Charges de personnel*	946 972 €	\Rightarrow	Soit 40,72 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann	uelles brutes -		482 719 €		Rémunérations des agents sur
emploi permanent :			402 / 19 €		emploi non permanent :

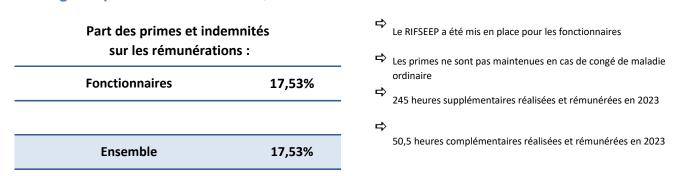
Remailerations annuelles brutes -	482 719 €	Remunerations des age
emploi permanent :	402 713 C	emploi non perman
Primes et indemnités versées :	84 597 €	106 739 €
IFSE:	22 645 €	100 /39 €
CIA:	8 904 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 742 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	3 241 €	
Supplément familial de traitement :	4 299 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S				27 321 €		
Technique			S		26 435 €		
Culturelle			S				
Sportive							
Médico-sociale					27 784 €		
Police					S		
Incendie							
Animation					S		
Toutes filières	S		S		27 482 €		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,53 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR		Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes			Hommes		Femmes			Hommes		
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	S										
Catégorie B	S	S		S	S							
Catégorie C	1 130 €	322€	22%	221€	71€	24%						

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences —

 En moyenne, 22,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,09%	6,21%	0,04%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	6,09%	6,21%	0,04%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	6,09%	6,21%	0,04%
et autre)	-	-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- + 42,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

9 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

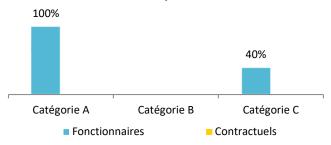
Dernière mise à jour : 2018

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2023, 38,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



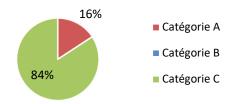
12 883 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	44 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	10 %
Autres organismes	42 %

→ 19 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

Autres organismes	100%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- → L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 1 juillet 2024